L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

4

# Parcelles et implantation

- · Relation bâtiments / parcelle
- · Orientation
- · Marges de recul
- · Relief naturel et végétation existante



# L'Île d'Orléans

prend l'allure d'un vaste territoire divisé en mille et une parcelles. Sur ces parcelles figurent des maisons, parfois entourées de granges ou d'autres dépendances.











ans quelle direction
pointent ces constructions?

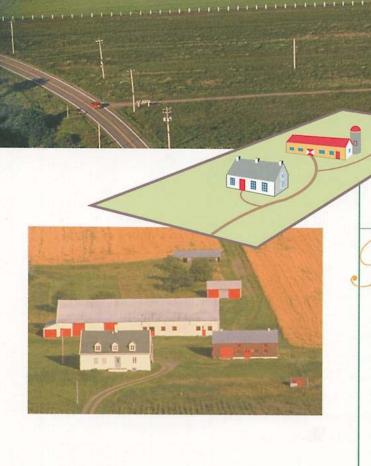
Vers le nord? Vers le sud?

Où bâtit-on la maison sur la parcelle?

Au centre, à gauche ou à droite
des marges latérales?

C'est le secteur qui dicte le mode d'implantation : cœurs ou abords de villages, hors villages ou bande riveraine ont leurs propres exigences.





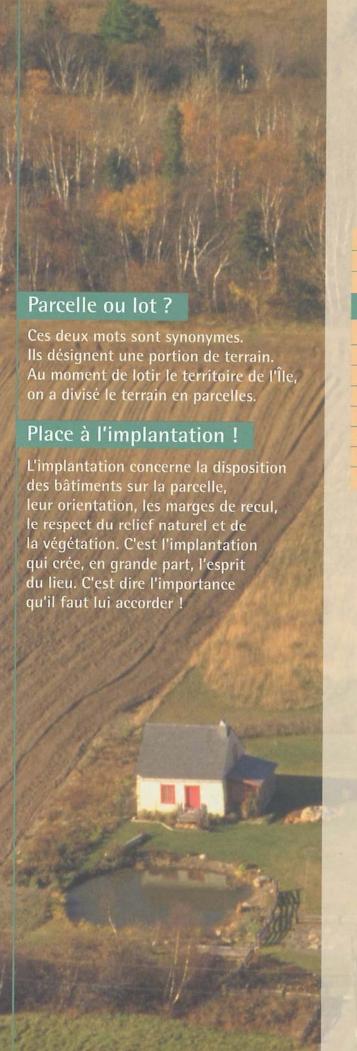
### Bâtir hors villages

ors villages, les parcelles s'avèrent beaucoup plus grandes. Les fermes comptent souvent plusieurs bâtiments. Les constructions sont éloignées du chemin. La marge de recul peut en effet atteindre jusqu'à 100 mètres. La ligne des toitures est en général parallèle à la route et plus ou moins perpendiculaire aux limites latérales du lot. Soulignons aussi que l'ensoleillement et les vents dominants ont influencé l'implantation des bâtiments. Sur la ferme, la maison occupe le premier plan. Derrière figurent les bâtiments secondaires bien séparés pour éviter la propagation du feu, mais reliés entre eux par un chemin de desserte. Bâtir hors villages suppose de respecter le mode d'implantation et l'alignement particulier à ces espaces agricoles.

## sur la bande riveraine



a bande riveraine de l'Île, jadis divisée en parcelles plutôt petites, accueille depuis quelques années d'imposantes constructions. Or, ce type d'implantation a peu à voir avec les caractéristiques de la villégiature qui tendent à maintenir un lien intime avec la nature. Désormais, dans ce secteur, les nouveaux lotissements ne pourront être inférieurs à 4000 m² et la largeur des parcelles sera fixée à 50 m. En conséquence, les maisons seront plus distancées les unes des autres, afin de protéger les percées visuelles sur le paysage.



#### fiches d'information mensuelles

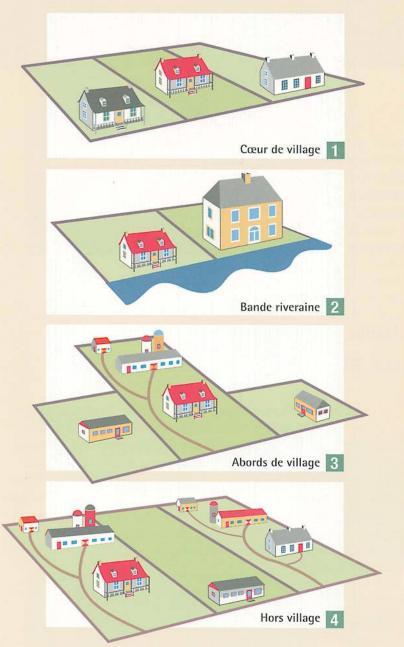
- 1 Caractéristiques patrimoniales de l'Île
- 2 Parcours, lotissement, traces permanentes dans le paysage
- 3 Cœurs, abords et hors villages, bande riveraine
- 4 Parcelles et implantation
- 5 Architecture traditionnelle et contemporaine
- 6 Volumétrie et toitures
- 7 Ouvertures

11

- 8 Revêtements extérieurs
- 9 Ornementation
- 10 Bâtiments secondaires
  - Aménagement paysager et affichage
- 12 Je prends l'Île sous mon aile

#### Intrus insulaire

Sur chacune des illustrations suivantes figure un bâtiment qui ne respecte pas le mode d'implantation qui convient à la parcelle. Saurez-vous démasquer l'intrus ?



Sur chaque croquis, encerclez l'intrus d'un trait de plume.

> Hors village: Un bungalow apparaît au bord de la route, alors que cette zone est davantage occupée par des fermes en retrait du chemin.

Abords de village:
Une maison est orientée ici de façon anarchique.

Bande riveraine:

Une imposante maison occupe toute la parcelle, ne laissant plus de place à la végétation, ce qui ne correspond pas au lien étroit avec la nature qui caractérise la villégiature.

Cœur de village : Une maison est éloignée du bord du chemin, ce qui est contraire à l'implantation habituelle.

səsuodəy

Production

Commission des biens culturels du Québec

http://www.cbcq.gouv.qc.ca

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

dcn@mcc.gouv.qc.ca

MRC de l'Île-d'Orléans

rchouinard.mrcio@sympatico.ca



Rédaction Graphisme Iconographie Marie Dufour Louise Méthé L'Île d'Orléans,

Michel Lessard et Pierre Lahoud, Éditions de l'Homme, 1998